

# Conseil Municipal du 3 mai 2023

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt-trois, le trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, en Mairie d'Estréboeuf, sous la présidence de Jean-Marie Machat, Maire.*

*Etaient présents tous les membres formant la majorité en exercice.*

*Monsieur Vest a été nommé secrétaire de séance.*

## *Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :*

*Le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2023.*

## *Point sur l'avancement des travaux du boulodrome.*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les fresques mettant en valeur des personnages emblématiques du monde cinématographique sont désormais terminées et que les accès en enrobés seront réalisés dans les tous prochains jours.*

## *Épilogue de l'affaire Delabie.*

*Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que Maître Guévenoux, avocat de la Commune, lui avait fait savoir qu'à l'issue du délai légal de deux mois, le jugement rendu par le Tribunal Judiciaire d'Amiens, déclarant nul le testament olographe de Monsieur René Delabie, daté du 11 avril 2018, en faveur de Monsieur Pierre-Yves Lelong, n'avait fait l'objet d'aucun appel et qu'il en avait donc informé Maître Bruno Sigwald, notaire à Saint Valery. En conséquence, Maître Sigwald, chargé de la succession de Monsieur René Delabie décédé le 9 décembre 2020, a fait publier, en date du 30 mars 2023, deux annonces légales, afin de porter à la connaissance du public, que Monsieur René Delabie avait déposé au rang des minutes de son ministère, un testament instituant un légataire universel.*

*Le délai d'un mois, permettant les éventuels ultimes recours, étant échu depuis le 30 avril, sans qu'aucune opposition n'ait été formulée, le Maire informe le Conseil municipal que c'est avec un immense plaisir qu'il s'est rendu accompagné de Monsieur Eric Vest, ce matin même, en l'étude de Maître Bruno Sigwald, pour s'entendre confirmer que la Commune serait très prochainement propriétaire de l'immeuble situé au 358 rue de Pendé, cadastré A269, A270 et A380 d'une contenance totale de 4 720 m<sup>2</sup> portant la maison, les dépendances et le hangar, d'une parcelle de terre labourable d'une contenance de 10 ares 90 ca, située sur le territoire d'Arrest, ainsi que différents comptes bancaires domiciliés au Crédit agricole de Saint Valery. Après avoir observé une minute de recueillement en mémoire de Monsieur Delabie, le Conseil Municipal unanime s'est réjoui de ce dénouement heureux qui voit la morale et le respect des volontés d'un honnête homme, triompher.*

## *Boulodrome René Delabie.*

*Suite au legs Delabie, monsieur le Maire suggère à l'Assemblée de rendre hommage à ce généreux donateur en baptisant l'espace sportif récemment construit : « Espace René Delabie » A l'unanimité, après en avoir longuement discuté, le Conseil municipal approuve cette suggestion et charge le Maire de commander un panneau : « ESPACE RENÉ DELABIE » et de le faire installer sur le fronton du boulodrome. Affaire à suivre !*

### Inauguration de l'Espace René Delabie.

Monsieur le Maire rappelle l'idée émise en début d'année, en concertation avec le comité des fêtes, concernant le report de la traditionnelle cérémonie de vœux, dans le but de la faire coïncider avec l'inauguration de L'Espace sportif.

Compte tenu du caractère particulier engendré par le legs René Delabie et pour rendre un hommage marquant à ce généreux donateur, à l'unanimité, après en avoir longuement discuté, le Conseil municipal charge le Maire de se rapprocher du Comité des fêtes afin de d'organiser une cérémonie à la hauteur de l'évènement historique que représente ce legs pour la commune. Un feu d'artifice viendra clôturer la cérémonie d'inauguration qui aura lieu le 1er Juillet. Affaire à suivre !

### Toiture de la salle polyvalente et du stand.

Monsieur le maire présente à l'Assemblée deux devis émanant de l'entreprise de couverture Boclet, de Saint Quentin Lamotte La Croix Au Bailly, concernant la remise à neuf des toitures du Stand de tir et de la Salle polyvalente. Le Conseil municipal unanime charge le maire de négocier cette affaire dans les meilleures conditions possibles. Affaire à suivre.

### Information Lave-vaisselle.

Suite aux diverses discussions relatives à l'achat d'un lave-vaisselle pour équiper la salle polyvalente, monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a profité d'un modèle n'apparaissant plus sur le catalogue 2023 avec une remise supplémentaire de 10 %.

### Énième rebondissement de l'affaire Fournier.

Monsieur le maire revient pour la énième fois sur cette lamentable affaire. Le Conseil municipal unanime renouvelle sa confiance au maire pour défendre au mieux les intérêts de la Commune. Affaire à suivre.

### Tirage au sort des Jurés d'Assises :

Conformément à la demande du greffe de la Cour d'Assises de la Somme, suite au tirage au sort réalisé à partir de la liste électorale, il ressort que Monsieur Julien Riquier et Madame Suzanne Rouèche sont susceptibles d'être appelés à siéger en Cour d'Assises au cours de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le maire,

